

La Marche

Le voyage le plus long
commence toujours par
un premier pas

Bimestriel d'information du RESAP n°00 septembre - octobre 2006
BP 208 tél./fax: 00235 68 17 56 e-mail: resap.mc@intnet.td web: www.sarh.info

Editorial

Chers lecteurs

L'exploitation du pétrole de Doba a causé de graves conséquences sur la vie des populations aussi bien que sur l'environnement. Et c'est donc fort des leçons tirées de cette expérience, que les organisations de la société civile du Moyen Chari ont décidé de la création en février 2002 d'un Réseau de Suivi des Activités liées au Pétrole (RESAP/MC). Il s'agit d'informer et de sensibiliser les populations des zones pétrolières du bassin de Dosséo sur les véritables enjeux du pétrole. Cette démarche vise également à minimiser au maximum, les impacts négatifs de l'exploitation du pétrole et partant, prévenir de grands bouleversements sur le plan social, économique et environnemental.

La création d'un bulletin d'information pour le RESAP/MC répond aux dispositions contenues dans notre plan des opérations. Elle est surtout la concrétisation d'un objectif spécifique, envisagé comme support médiatique aux actions de monitoring et du plaidoyer des Comités Pétrole et Gestion du Terroir (CPGTs) et du RESAP/MC.

Partout dans le monde, l'exploitation du pétrole est une activité qui se développe avec tous ses corollaires : avantages et inconvénients. C'est pourquoi l'accompagnement des populations à la base au cours de ce processus s'apparente à une longue marche. D'où le titre attribué au bulletin : « La Marche ». Notre objectif est d'aider les populations des zones pétrolières à connaître leurs droits et devoirs, à s'organiser, et enfin, à être capables de déterminer leurs aspirations, leur devenir par elles-mêmes. Tout ceci suppose la mise en place de stratégies adéquates.

Le RESAP/MC est une organisation non gouvernementale à but non lucratif. A cet effet la ligne éditoriale du journal respecte scrupuleusement le caractère apolitique du réseau.

En terme de rubriques, les colonnes du journal sont consacrées en priorité aux activités du RESAP/MC et des CPGTs. Mais il y'a également les actualités, les échanges entre réseaux amis, les droits et devoirs des populations, les brèves et les échos du terroir. Il convient tout de même de faire remarquer qu'aucune rubrique n'est statique. Les informations sont traitées en fonction de leurs intérêts.

Chers lecteurs, ce journal est d'abord le vôtre. Nous sommes ouverts à toutes les observations et suggestions allant dans le sens de son amélioration.

Le journal est un bimestriel (il paraît tous les deux mois).

Le N°00 est naturellement gratuit. Les prochains numéros par contre seront vendus à un prix subventionné.

Nous espérons être suffisamment à la hauteur de ce défi pour votre plus grande satisfaction.

Nous souhaitons longue vie à « La Marche » !

La rédaction

Un plan de développement régional pour le bassin de Dosséo



Participants à l'atelier de formation sur le PDR

Sommaire

Editorial

Chers lecteurs...

P.1

Activités

- Interview: Monsieur Renodji Djimrabaye,
coordinateur du RESAP/MC

P.2

- Plan de développement régional

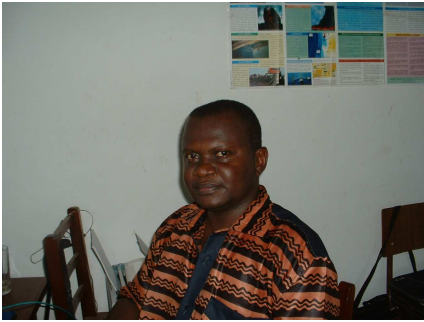
P.3

Point de presse

La renégociation de la convention sur le pétrole de

1988 et celle de 2004 portant sur le bassin de Dosséo P.4

En juin 2000, la Banque Mondiale approuve le financement du projet pétrole tchadien à hauteur de 3,7 milliards de dollar. Dès lors, de nombreux problèmes liés à l'exploitation du pétrole sont de plus en plus manifestes : expropriations, destructions des sites sacrés, non-conformité, compensations mal faites, dépravation de l'environnement, etc. Tous ces maux, constituent désormais le lot quotidien des populations des zones pétrolières. Ce sont ces questions qui ont conduit les organisations de la société civile de la région du Moyen Chari, à mettre sur pied le Réseau de Suivi des Activités liées au Pétrole dans le Moyen Chari. Le RESAP/MC : ses objectifs et ses activités... Un entretien avec Monsieur Renodji Djimrabaye, Coordinateur du RESAP/MC. **Propos recueillis par MAMADOU D. Amané**



La Marche : comment est né le RESAP et pourquoi ?

Renodji Djimrabaye : Les leçons tirées de l'exploitation du pétrole de Doba ont révélé de nombreux cas de violations des droits des populations ainsi que des graves conséquences sur l'environnement.

Avec l'intensification des activités pétrolières dans le bassin de Dosséo en 2001, les organisations de la société civile dans le Moyen Chari et le Mandoul (ONGs, ADHs, Syndicats, Organes de presse, populations locales...) ont décidé de mettre en place un réseau de suivi des activités liées au pétrole dans le Moyen Chari et le Mandoul (RESAP/MC) en février 2002.

Il s'agit d'informer et de sensibiliser les populations à la base sur les enjeux du pétrole et ses conséquences sur la vie des hommes et sur l'environnement.

A cet effet, le RESAP travaille en collaboration avec d'autres réseaux de la société civile tchadienne qui militent pour les mêmes objectifs à l'instar de la CPPN, la CPPL, le GRAMP/TC, le CACODELOR et le RESUB.

Qu'est ce que vous appelez Réseau ?

De manière vulgaire, un réseau est une association. Mais le réseau est plutôt un cadre qui regroupe plusieurs organisations de la société civile se fixant un même objectif. Le réseau est informel, il développe une forme de collaboration souple et un partenariat ouvert. En Anglais le « Networking » qui signifie « travaille en réseau » se caractérise par une synergie des membres afin d'augmenter l'impact.

Selon Martin Petry : « le travail en réseau est une forme de relation sociale et d'interaction qui existe depuis toujours ».

Le travail en réseau est une action, ce n'est pas forcément une structure.

Quelles sont les actions que vous menez concrètement auprès des populations ?

Depuis quatre ans le RESAP s'est investi dans le travail de Monitoring. Nous sensibilisons et informons les populations à la base sur les véritables enjeux du pétrole. Avec les représentants des autorités traditionnelles, des organisations de base et les leaders d'opinion, nous avons effectué un voyage d'échanges sur le site pétrolier de

Komé. Ils sont allés se rendre compte eux-mêmes des impacts de l'exploitation du pétrole : les avantages, les inconvénients, la prise en charge des populations par elles-mêmes etc.

L'objectif du RESAP est d'accompagner les populations et les organisations de base à la mise en place des Comités Pétrole et Gestion du Terroir (CPGT) qui sont un cadre d'échanges et de défense des droits des populations et de l'environnement. Sur la base des informations fournies, les CPGT font un travail de plaidoyer ou de pression au cas où les droits des populations ne sont pas respectés, ou que l'environnement n'est pas protégé. Il faut se dire que dans le cadre des activités pétrolières, il se pose très souvent des problèmes de compensations mal faites ou des cas d'omission. Donc, le RESAP suit étroitement ces dossiers de manière à ce que les victimes entrent dans leurs droits. Parfois se sont les sous-traitants qui ne respectent pas les normes établies. Dans ce cas, nous jouons un rôle d'arbitre entre les populations et ESSO.

Parlez nous un peu de la mise en place de « l'observatoire pétrolier » du Dosséo.

Pour rendre efficace les actions de plaidoyer, le RESAP/MC a besoin des données de base enregistrées de manière systématique. Les CPGT installés dans les régions du Moyen Chari et du Mandoul aideront les populations dans la production de l'information en vue de la mise en place de « l'observatoire pétrolier ». L'élaboration du manuel de l'observateur et des outils de collecte de l'information, ensuite la mise en place d'une base de données fiables constituant un point de départ pour le plaidoyer. Ce qui signifie que toutes les informations collectées par les observateurs sont centralisées au niveau de la coordination du RESAP. Il sera créé au sein de la coordination une équipe qui sera chargée du traitement et de la publication de ces informations. C'est une stratégie en vue de la constitution d'une banque de données fiables.

En dehors de l'accompagnement, quel autre genre d'appui apportez vous aux populations à la base ?

En terme de formation, il y en a eu plusieurs sur les enjeux de l'exploitation du pétrole, sur le rôle des chefs traditionnels dans le processus de l'exploitation du pétrole, des formations également dans le cadre du Plan de Développement Régional (PDR) ainsi que plusieurs rencontres pour orienter les actions de RESAP. Il y a eu aussi des formations sur les enjeux de l'exploitation du pétrole à Moïssala, à Kyabé et à Sarh. D'autres formations ont été faites avec les CPGT sur leurs activités et leurs missions. Plusieurs formations ont été également organisées à Bouna, Moïssala, Koumra, Bedjondo, Danamadji, Koumogo et Sarh. Plus récemment, C'était la

formation des observateurs puis celle des animateurs du PDR.

Où en sommes nous concrètement avec les activités pétrolières dans le bassin du Dosséo ?

Le 10 Mai 2004, une convention sur le bassin de Dosséo ouest a été ratifiée par le parlement tchadien. Depuis 2005, les pétroliers sont en train de développer à nouveau les recherches sismiques interrompues un moment donné. En terme d'exploration, les travaux sont très avancés. Selon ESSO, un premier puits a même été foré à Motokaba mais avec des résultats peu concluants. Les pétroliers se sont déplacés de Motokaba pour le forage du puits de Nya, par Ngondéy. Là aussi les travaux sont suspendus.

Il semble que certaines autorités administratives et traditionnelles perçoivent quelques pourcentages sur les compensations des populations victimes des dommages.

Lorsque les dommages sont causés aux populations, il est clairement stipulé dans le plan de gestion de l'environnement et dans la convention de 2004 que les victimes doivent être dédommées. En principe, les compensations doivent se faire dans les villages où sont causés les dommages. Malheureusement ce n'est pas le cas. Dernièrement par exemple à Danamadji, on a rassemblé les populations victimes de tous les villages dans le chef lieu du canton afin de payer les compensations. Cela pose problème, parce que les autorités administratives et traditionnelles peuvent se saisir de l'occasion pour extorquer de l'argent aux victimes. Quelques fois, ces autorités se permettent de prélever jusqu'à 10% des compensations aux victimes. Ce n'est pas normal et ce sont des pratiques qui sont formellement interdites par la loi. Il faut noter aussi que d'autre part, les populations elles mêmes pensent que les compensations sont un don ou une opportunité liée à l'exploitation du pétrole. Alors je dis non. Lorsqu'on paie les compensations, c'est la fête au village. On boit comme on veut, on organise des danses ou pire encore on abandonne sa famille pour aller passer des jours en ville, on dépense tout l'argent et on rentre au village les mains vides. Finalement, ils perdent à la fois leurs biens et l'argent de la compensation. C'est par rapport à tout cela que les populations au lieu de vivre de mieux en mieux, vivent plutôt dans une paupérisation totale. Et c'est dommage.

Quels sont les partenaires qui vous viennent en aide ?

Du point de vue technique et financier, nous avons comme partenaires centraux Oxfam Intermon et Swissaid. Mais il y a aussi Misereor, Cordaid, Pain pour le Monde (PPLM) et bien d'autres.

Un Plan de Développement Régional pour le Bassin de Dosséo

Les travaux d'exploration pétrolière dans le bassin de Dosséo sont suspendus et reprendront après la saison pluvieuse. En cas d'exploitation des nappes pétrolifères découvertes, le Moyen Chari et le Mandoul devront bénéficier des 5% sur les revenus comme l'indique la loi 001, confirmé par la loi 002, sur la gestion des revenus pétroliers. A quoi serviront les 5% que les deux régions obtiendront ? Comment devront-elles les utiliser pour contribuer à leur développement ? Le RESAP/MC propose comme réponse un Plan de Développement Régional basé sur l'approche ADA, dont les auteurs et les acteurs seront les bénéficiaires.



Les populations du Moyen Chari et du Mandoul doivent se doter d'un Plan de Développement Régional avant l'exploitation effective des ressources pétrolières du Bassin de Dosséo. Le terme **avant** qu'utilise le Réseau de Suivi des Activités liées au Projet Pétrole du Moyen Chari (RESAP/MC), se justifie à plus d'un titre.

Le RESAP/MC en lançant le processus PDR, veut aider les populations qui subiront éventuellement les effets de l'exploitation du pétrole, à s'exprimer sur les projets de développement dont elles entendent bénéficier. A l'opposé donc des projets conçus par des techniciens sur leurs desks et qui échouent le plus souvent. Car les bénéficiaires ne se sentent pas concernés et pire, ils refusent d'y adhérer. De nombreux exemples démontrent que des milliards sont engloutis sans résultats ou tout simplement détournés. Conséquence, les populations s'appauvrissent davantage.

La première étape du processus a consisté à organiser un atelier au cours duquel les différents acteurs ont eu l'occasion d'harmoniser leur concept de développement, intégrant l'Approche de Développement par les Aspirations (ADA). C'est une approche de développement initiée par le Médecin vétérinaire le Dr. Boubacar LY. Selon l'initiateur, l'Africain dispose de tous les atouts, mais il ne se développe pas, parce qu'il agit sans finalité. Aspiration veut donc dire un vœu, une projection, et l'aspiration guide, motive et attire. L'approche est possible à condition que chaque communauté tienne compte des potentialités internes et externes. Ces potentialités sont humaines, naturelles, politiques, techniques et financières. Ensuite, les 7 piliers du développement, selon le Dr. LY sont la fonction, la formation, la décision, le

mode opératoire, la volonté, la santé et l'action. C'est à travers l'animation que le processus PDR doit être lancé. A ce stade, la population doit faire l'analyse de son passé, de son présent pour projeter ce qu'elle veut devenir en terme de mieux être idéal.

A cet effet, des outils d'animation et des fiches de collecte des données sont élaborés. Pour le moment, 10 sites pilotes sont retenus pour un test. Ces sites sont constitués des villages situés sur l'emprise des travaux liés au pétrole et avec un pôle de développement et une zone homogène du point de vue culturel, agricole et économique en tenant compte des spécificités des villages.

Le Conseil d'Orientation du RESAP a mis sur pied un comité de pilotage. Il se charge d'élaborer les outils d'animation, de définir les critères d'identification des sites, les profils des animateurs et de conduire le processus. L'atelier de formation des animateurs a eu lieu du 22 au 24 juin 2006.

La réalisation d'autres phases nécessite des moyens conséquents. Intermôn-Oxfam et Suissaid et probablement le PMR acceptent d'appuyer le RESAP/MC à achever le processus du PDR. L'implication des autorités administratives et traditionnelles, ainsi que d'autres organismes d'appui au développement, s'impose. Ce qui nécessitera la tenue des journées de réflexion auxquelles participeront les autorités.

Plusieurs autres raisons que celles citées ci haut, conduisent le RESAP/MC à lancer le processus PDR. L'exploitation du pétrole de Doba, est un échec. Les populations de la région productrice du brut n'ont pas été sensibilisées à pouvoir bénéficier efficacement de son exploitation. Il n'y a pas eu un plan de développement régional préalablement conçu en partenariat avec les populations locales. Le Programme de Développement Régional initié par le gouvernement, alors que le pétrole est déjà en exploitation, couvre le Logone Géographique et le Mandoul.

Le gouvernement ne l'a d'ailleurs, pas encore validé. D'ailleurs, selon les termes de références de la formation à la lecture du budget, organisée récemment par le GRMP/TC, le comité créé pour gérer les 5%, ne rend pas compte de sa gestion à la population qui n'a aucun contrôle sur ces fonds.

Puisqu'elle n'est ni impliquée, ni consultée. Pourtant, des organisations des ressortissants de la région existent.

Le Logone Oriental qui produit le brut, attend les 5% sur les revenus qu'accorde les loi 001 et 002 sur la gestion des revenus pétroliers. Dans cette région, une structure est créée pour gérer les 5%. Mais au bout du chemin, c'est le gouvernement qui décide par dérogation des grands projets. On apprend qu'un stade moderne dont la valeur dépasse les 2 milliards FCFA, des marchés modernes et 500 villas doivent être construits à Doba. Des projets qui ne prennent pas en compte les aspirations d'une population à vocation essentiellement agricole.

Aussi, la décentralisation implique une auto prise en charge des populations. Il leur faut donc élaborer un programme de développement. Si le pétrole de Dosséo arrive à être exploité, les régions du Moyen Chari et du Mandoul bénéficieront des 5% des revenus. D'autant plus que décentralisation rime avec responsabilisation des populations, le RESAP/MC juge indispensable de conduire les habitants des deux régions à se positionner en exprimant leurs propres besoins. Si dans le Mandoul le PROADEL s'est installé, le Moyen Chari attendrait le Programme d'Appui aux Structures d'Initiatives Locales de Développement (PASILD) qui sera financé par le 9^{ème} FED. Il s'agit de faire un programme qui émane des bénéficiaires et que les partenaires au développement s'y insèrent.

Au final, le RESAP/MC compte impliquer les populations à la conception, à la mise en œuvre et à la réalisation du PDR sur la base du développement local, ensuite créer des cadres de concertation pour discuter des problèmes du terroir et de la manière d'exploiter les ressources. C'est en d'autres termes, la protection du terroir (délimitation des villages, des cantons pour rationaliser la gestion des ressources d'une manière générale).

Le processus consiste à analyser et à identifier les problèmes et les potentialités, à élaborer des objectifs et ensuite à les concrétiser en activités de développement.

HOINATHY G. NOUBATAN

La renégociation de la convention sur le pétrole de 1988 et celle de 2004 portant sur le bassin de Dosséo.

Mesdames, Messieurs
Honorables invités

Vous vous souviendrez qu'en 1988 le gouvernement de la république du Tchad a signé une convention de recherche, d'exploitation et d'exportation du brut des trois champs pétrolifères de Miandoum, Bolobo et Komé avec le consortium pétrolier composé de EXXON MOBIL, PETRONAS et CHEVRON.

Malgré que la société civile en son temps a dénoncé les clauses de confidentialité autour des contrats pétroliers et l'absence d'équité dans le partage des gains en demandant un moratoire de deux ans pour permettre au Tchad de faire face aux défis et enjeux liés à l'exploitation de son pétrole, les travaux de construction du pipeline et des installations dans le bassin de Doba ont démarré sans condition en octobre 2000 avec la bénédiction de la Banque Mondiale.

Paradoxalement en 2004 la Présidence de la République qui voyait en la société civile des opposants au développement du pays décriait « un système de bradage du pétrole tchadien mis en place par le consortium » à travers un communiqué de presse qui dénonçait l'arnaque par les géants pétroliers.

Mais force est de constater qu'à la fin de la même année, il a été signé entre le consortium pétrolier et le Gouvernement de la République du Tchad une convention qui régit les travaux de recherches, d'exploration, d'exploitation et de transport des hydrocarbures dans les bassins du Chari Est et Chari Ouest couvrant Dosséo Est. Dans les mêmes conditions que celles de 1988 qui venait à peine d'être dénoncée, cela malgré

le plaidoyer engagé par les réseaux pétrole et le GRAMPTC en faveur d'une exploitation plus juste des ressources énergétiques nationales.

A-t-on tiré les leçons des erreurs de Doba ?

Fidèle à sa lutte pour une exploitation équitable du pétrole de Dosséo dans le respect de la dignité humaine, de l'équilibre écologique et pour le bien être socio-économique des populations du Mandoul et du Moyen Chari, le RESAPMC dénonce:

- L'accord Banque Mondiale et Gouvernement tchadien du 13 juillet 2006 sur la gestion des revenus pétroliers à cause de son laxisme : les engagements juridiques auxquels devront être tenus les signataires ne sont pas clarifiés et la consécration de la loi 002 malgré les réserves formulées par les différentes parties.

- La décision brusque du Gouvernement se traduit par le non respect des procédures judiciaires existantes en matières de partenariat ; la procédure pour non paiement d'impôts est la mise en demeure puis la saisine de la justice et en cas de non satisfaction la rupture des contrats. Pourquoi a-t-on choisi la dernière phase de la procédure ? La manière hâtive du Gouvernement de rompre avec les pétroliers peut être dommageable pour le pays par exemple le recours à des juridictions compétentes, perte de crédibilité auprès des partenaires et de l'opinion internationale.

- Le réveil tardif des responsables du pays malgré que la société civile a tiré la sonnette d'alarme à temps pour dire que le projet tel que négocié n'est pas avantageux pour le Tchad

- Le volte face des hautes autorités du pays qui au grand jour ont mis à la porte CHEVRON et PETRONAS mais qui par la suite nient avoir pris la décision

Le RESAPMC se félicite toutefois de la décision du Gouvernement de révoquer les Ministres supposés responsables d'un manque à gagner de 250 milliards pour le trésor public mais s'interroge cependant le vrai

mobile des événements de ces derniers jours.

Sachant que la révision des conventions peut présenter des opportunités, le RESAPMC appelle à un sursaut régional pour influencer en faveur des populations locales, la renégociation de la convention de 2004 régissant l'exploitation du pétrole de Dosséo Est.

En outre, le RESAPMC fait remarquer que la révision du code pétrolier au Tchad en l'adaptant au contexte actuel est plus que jamais une nécessité absolue.

Le RESAPMC, comme les autres réseaux pétrole, estime cependant que plusieurs défis restent à relever :

- Comment s'assurer que la renégociation des conventions permettent au Tchad de bénéficier effectivement de son pétrole ?

- Si le Gouvernement affirme que le Tchad ne disposait pas d'expertise nécessaire aux négociations de 1988 et de 2004 peut-on confirmer aujourd'hui qu'il existe toute l'expertise requise pour entamer les renégociations ?

- Quelle est la garantie de ne pas interférer dans les négociations au profit des intérêts inavoués

Voilà Mesdames et Messieurs tels sont les préoccupations du RESAPMC à l'allure où vont les événements.

Nous vous remercions

La coordination du RESAP

RESAP/MC
La Marche
Directeur de publication: NODJADOUM GUIDYO
Rédaction:
Hoinathy Noubatan
Renodji Djimrabaye
Mamadou Dakor Amane
Maquette:
CFIK
Ce numéro est tiré en 500 exemplaires

Brèves

Deux chefs de canton révoqués

Au courant le 14 d'août 2006, les chefs de cantons de Komé et celui de Krim-Krim ont été révoqués de leurs fonctions par deux arrêtés (N° 2133 et 2134) du ministère de l'administration du territoire. Motif : prélèvement illégal sur les compensations versées par les compagnies pétrolières aux populations victimes de dommages.

A propos du divorce Petronas/Chevron et Gouvernement Tchadien

Selon Jean-pierre FAVENEC de l'institut français du pétrole : le Tchad n'est pas le seul pays au monde à demander la renégociation des conventions d'exploitation de son pétrole. En Bolivie, le Président MORALEZ a nationalisé les compagnies pétrolières. Au Venezuela, le président Hugo Chavez a décidé de l'augmentation des taxes fiscales imposées aux compagnies pétrolières. En Afrique, la Mauritanie vient d'obtenir la renégociation des conditions d'exploitation de son or noir. Le chercheur et économiste de l'institut français du pétrole trouve logique la réaction du gouvernement tchadien, étant donné la flambée du prix de baril sur le marché international. Le pétrole tchadien avait été négocié sur la base d'un prix compris entre 15 et 20\$ le baril, alors que le prix du baril actuel flirte avec les 75\$.

D'autre part, Mr FAVENEC fait remarquer que : si le gouvernement tchadien voudrait remplacer Petronas et Chevron par des compagnies pétrolières chinoises comme beaucoup le croient, cela

est faisable mais ce sera pas au pied levé. Car, il existe des accords internationaux entre les compagnies pétrolières et qui devront s'appliquer en des pareilles circonstances. Et cela pourra prendre le temps que ça prendra.

Création d'une commission nationale pour la renégociation des conventions pétrole (CNRCP).

Suite à la communication du chef de l'État Idriss Deby l'ino, en date du 26 Août 2006, les ministres des finances et celui du pétrole qui avaient délivré des lettres de confort à Petronas et Chevron ont été demis de leurs fonctions. Une Commission Nationale pour la Renégociation des Conventions du Pétrole (CNRCP) a été mise sur pied. Elle regroupe les personnalités de la vie politique et civile du pays. Mais on remarque l'absence des représentants de la coalition des partis politiques pour la défense de la constitution (CPDC) et ceux de la Fédération Action pour la République (FAR). L'aile radicale de l'opposition politique au Tchad.

Sarh vit dans le noir

Le bassin de Dosséo sera une région productrice de pétrole si les résultats des recherches s'avèrent positifs. Les villes de Sarh et de Koumra verront leur population augmentée. Peut-être que des unités industrielles et de nombreux commerces s'installeront dans les deux régions. Toutes ces structures auront naturellement besoin d'é-

nergie pour fonctionner. C'est donc précisément à ce moment que l'on se rend compte que les installations sont dépassées. Il s'agit d'une distribution irrégulière d'électricité et des installations désuètes, hors d'usage, comme c'est le cas de la centrale électrique de la Société Tchadienne d'Eau et d'Électricité, STEE de Sarh.

Depuis le 1^{er} septembre, la Centrale de la STEE est incapable de fournir de l'énergie suffisante. L'unique groupe électrogène, en panne depuis cette date, n'est pas toujours réparé. Les tentatives se succèdent mais quelques problèmes persistent.

Dans un rapport établi le 12 janvier de cette année, le chef de la centrale tire la sonnette d'alarme. La centrale est installée en 1966 pour alimenter la STT, devenue COTEX, la SMIT avec le centre frigorifique de la Totontchad. La puissance que la STEE fournissait à cette date était de 6,1 mégawatts. Cette puissance est tombée trop bas de nos jours. Les techniciens parlent de 0,9 mégawatts. Le 23 août 1992, le groupe N°4 est hors d'usage. Le 23 août 2005, c'est au tour du groupe N°3 de s'arrêter définitivement. Seul le groupe 2 alimente la ville, mais au delà de ses capacités actuelles. Depuis 15 ans, aucune pièce neuve n'est placée dans ce groupe. Un nouveau groupe électrogène est placé à la centrale, mais il reste inutilisé. Il manque des accessoires.